

**Objet:** Assemblée générale  
**Date:** lundi, 31 janvier 2022 à 18.27:04 h heure normale d'Europe centrale  
**De:** Nenad Sestan  
**Pièces jointes:** image001.jpg

Chers membres, membres d'honneur et adhérents,

## CONVOCAION

Vous êtes convoqué(e)s en assemblée générale ordinaire **le jeudi 03 mars 2022 à 20h au club de l'UNV**

Conformément à l'article 11 de nos statuts, l'ordre du jour sera le suivant :

- A. Appel
- B. PV de l'assemblée générale tenue par correspondance au mois de mars 2021
- C. Rapport du Président
- D. Rapport du Trésorier
- E. Rapport des vérificateurs des comptes
- F. Acceptation des comptes
- G. Rapport du Comité
- H. Rapport du représentant de la Commission Consultative des ports
- I. Admissions, démissions, exclusions, radiations
- J. Election du Président
- K. Election du comité
- L. Election des vérificateurs des comptes
- M. Election des membres d'honneur
- N. 60 ans du club et les dates des fêtes
- O. Propositions individuelles

Seules les propositions individuelles reçues par écrit 15 jours avant l'assemblée générale, seront prises en considération.

Nous vous rappelons que selon les règles en vigueur, le port du masque sera obligatoire et le certificat 2G au minimum sera exigé et contrôlé.

**Coronavirus: le Conseil fédéral prolonge les mesures** 19.01.2022

Dans toute la Suisse jusqu'au 31 mars:

**Application renforcée du certificat à l'intérieur**  
Culture, loisirs, sport, restaurants, événements

Là où on ne peut ni porter un masque ni consommer assis (p. ex. discos, piscines, bars, sport intensif, musique à vent)

A l'extérieur: événements de plus de 300 personnes

3G Personnes vaccinées, guéries ou testées

2G Personnes vaccinées ou guéries

2G+ Personnes vaccinées/guéries dans les 4 derniers mois ou vaccinées/guéries qui présentent un test négatif

7/ Consommation assis

À la condition qu'ils soient au minimum en possession du certificat 2G, la présence des futurs nouveaux membres inscrits est obligatoire afin qu'ils puissent être présentés, puis admis officiellement par l'assemblée générale. Seuls les membres et les futurs membres participent à l'assemblée générale.

En espérant vous rencontrer nombreux, nous vous adressons, Madame, Monsieur, Chers Membres, nos salutations lacustres les plus cordiales.

Vidy, le 31 janvier 2022

Votre dévoué comité